

VOLET GOUVERNANCE du Programme OMIDELTA

Evaluation externe du projet

TERMES DE REFERENCES

Secrétariat Exécutif du PNE-Bénin

Mai 2021



Royaume des Pays-Bas

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Dans le cadre du Programme OmiDelta financé par l'Ambassade du Royaume des Pays-Bas (APB) au Bénin, il est mis en place un Fonds Acteurs Non Etatiques (ANE) qui vise à financer les ONG/OSC et le secteur privé pour la mise en œuvre de projets d'Approvisionnement en Eau Potable, Hygiène et Assainissement (AEPHA), et de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE). Ce fonds géré par la SNV, a accordé un financement au consortium PNE-Bénin, ALCRER et Social WATCH Bénin, pour la mise en œuvre du Volet Gouvernance du programme OmiDelta (VGO). Le PNE-Bénin coordonne les activités du consortium.

D'un coût total de 800.000 Euros, ce projet VGO a été officiellement lancé le 05 Avril 2019, pour une durée de 02 ans avec une prolongation de 7 Mois. La date de clôture du projet est le 30 juillet 2021. Il vise à contribuer au renforcement des capacités des structures de concertation ou de veille citoyenne pour le respect des droits humains liés à l'eau et l'amélioration de la résilience aux changements climatiques, de l'équité et de la durabilité dans la gestion de l'eau au niveau du Delta de l'Ouémé. Deux objectifs spécifiques dont l'un lié à l'AEPHA, l'autre à la GIRE sont assignés au VGO :

- améliorer les mécanismes de veille et de promotion de l'intégrité pour un environnement propice à la gestion professionnelle du sous-secteur AEPHA et aux initiatives de développement de services de qualité d'une part (OS 1);
- améliorer la gouvernance des ressources en eau dans le sous bassin de la BMVO et plus particulièrement dans le Delta de l'Ouémé d'autre part (OS 2).

Les bénéficiaires directs de ce projet sont les ANE du Conseil National de l'Eau, les organisations de la société civile notamment celles membres du Cadre de Concertation des Acteurs Non Etatiques Eau et Assainissement (CANEA), les Associations des Consommateurs d'Eau Potable (ACEP), les Cellules de Participation Citoyenne (CPC), le Réseau Béninois du Parlement Mondial de la Jeunesse pour l'Eau et l'Assainissement (RB/PMJEA), les entreprises/ groupements de jeunes et organisations de femmes du secteur de l'eau ainsi que les usagers des ressources en eau du Delta de l'Ouémé. Les activités de ce projet se sont déroulées dans un contexte de variabilité du cadre institutionnel dans le secteur, du fait des réformes, et surtout de la non-disponibilité des informations nécessaires pour comprendre les décisions qui se prennent au niveau central. De même, avec l'opérationnalisation de l'Agence Nationale d'Approvisionnement en Eau Potable en Milieu Rural (ANAEP-MR), il faut noter que le contexte de mise en œuvre du projet connaît quelques changements par rapport à celui qui prévalait au moment de son élaboration. En effet, certaines compétences relevant de la maîtrise d'ouvrage communale ont été déléguées à l'ANAEP-MR, ce qui conduit désormais à orienter certains processus de plaidoyers notamment à l'endroit de l'Agence plutôt que vers les Communes. Au niveau de la GIRE, l'option de la création d'une agence nationale de gestion des bassins hydrographiques (ANBH) en lieu et place des Agences de Bassins, constitue également un nouvel élément de contexte.

Conformément au document du projet approuvé par la SNV, il est prévu une évaluation externe à la fin du projet afin d'évaluer entre autres, la performance globale du projet, la durabilité des interventions et l'impact des actions.

Un certain nombre d'acteurs sont concernés par le projet et seront donc impliqués dans le développement de cette évaluation. Il s'agit, de l'Ambassade du Royaume des Pays-Bas, la SNV, les Ministères en charge de l'Eau, de la Santé, du Cadre de vie et du Développement Durable, les administrations et populations des communes bénéficiaires du projet, et les membres du consortium de mise en œuvre du projet.

Les présents termes de référence sont élaborés pour préciser les objectifs, les résultats attendus, le mandat ainsi que le profil du consultant à recruter à cet effet.

2. OBJECTIFS DE LA MISSION

Le but de la présente évaluation est de :

- ✓ évaluer la performance globale du VGO par rapport aux objectifs tels que définis dans le document de projet et d'autres documents connexes ;
- ✓ évaluer la pertinence, l'efficacité et l'efficacé du projet ;
- ✓ procéder à l'analyse critique des modalités de mise en œuvre et de gestion du projet ;
- ✓ évaluer la durabilité des interventions du projet et apprécier l'impact du projet ; et
- ✓ documenter les leçons apprises et les meilleures pratiques relatives à la conception, la mise en œuvre et la gestion du projet, la Gouvernance de l'eau et la veille citoyenne, qui pourraient être utiles à d'autres projets dans le pays et ailleurs dans le monde.

3. QUESTIONS, NIVEAUX D'ANALYSE ET CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les évaluations devront répondre aux questions fondamentales suivantes réparties en cinq catégories d'analyses à savoir : la pertinence, l'efficacité, l'efficacé, l'impact et la durabilité.

A. Pertinence : La mesure dans laquelle les objectifs du VGO correspondent aux besoins et aux intérêts des acteurs du secteur de l'eau et de l'assainissement au Bénin et aux Objectifs du Développement Durable.

- Dans quelle mesure et de quelles façons le projet a-t-il contribué à résoudre les problèmes identifiés dans la phase de conception ?
- Dans quelle mesure les partenaires d'exécution participant au projet ont-ils apporté une valeur ajoutée pour résoudre les problèmes de gouvernance énoncés dans le document de projet ?
- Dans quelle mesure la stratégie de suivi-évaluation du projet était-elle utile et fiable pour mesurer les progrès vers les résultats et ajuster, prendre des mesures (correctives) nécessaires à temps réel pour adapter le projet aux besoins des bénéficiaires?
- Existe-t-il d'autres solutions ou approches d'intervention alternatives par rapport aux problèmes identifiés initialement et résiduels

B. Efficacé : Mesure dans laquelle les ressources/intrants (fonds, temps, ressources humaines, etc.) ont conduit à des réalisations dans des limites de coûts acceptables

- Les ressources humaines, matérielles et financières ont-elles été suffisantes pour délivrer les résultats attendus et dans les meilleures conditions. Les ressources

informatives (données) ont-elles été disponibles et suffisantes pour informer la planification et la prise de décision au quotidien ?

Évaluation de la gestion des ressources financières, notamment :

- La pertinence et le réalisme des allocations budgétaires pour atteindre les résultats escomptés ;
- L'adéquation et le réalisme des révisions budgétaires par rapport aux besoins de mise en œuvre et des objectifs du projet ;
- Le taux d'exécution et le solde budgétaire au moment de l'évaluation et par rapport aux plans de travail.

- Le modèle de gestion appliqué par le projet (c'est-à-dire les instruments, les ressources économiques, humaines et techniques, la structure organisationnelle, les flux d'information, la prise de décision) a-t-il été efficace par rapport aux résultats de développement obtenus ?

Évaluation de la gestion du projet :

- Qualité, réalisme et orientation des plans de travail ;
- Analyse de l'exécution, des causes et des conséquences des retards et de toute mesure corrective prise, le cas échéant ;
- Suivi et boucle de rétroaction pour l'amélioration de la gestion et des opérations ;
- Gestion du personnel ;
- Développement et mise en œuvre d'une stratégie de sortie.

- Les structures de gouvernance mises en place par le projet (comité de coordination, comité de pilotage) ont-elles facilité l'appropriation, la coordination des activités et la meilleure mise en œuvre des activités ? Ont-elles facilité l'atteinte des résultats ?

Evaluation du Cadre institutionnel :

- Soutien administratif et technique de la part de la SNV ;
- Cadre institutionnel, processus de revue interne, coordination et organes de direction ;
- Efficacité de la structure et des procédures de gestion en termes de temps et de coûts et la durée du projet ;
- Performance de la gestion de projet : chaîne de commande, systèmes de Suivi & Evaluation (S&E) ; capacités humaines et matérielles.

- Quel type d'obstacles (administratifs, financiers, coordination et de gestion) le projet a-t-il rencontrés et dans quelle mesure cela a-t-il affecté son efficacité ?

C. Efficacité : Mesure dans laquelle les objectifs de l'intervention ont été atteints

- Dans quelle mesure le projet a-t-il contribué à livrer les produits et à atteindre les résultats initialement prévus / définis dans le document de projet ?
 - Dans quelle mesure et de quelles façons le projet a-t-il contribué à réaliser les Objectifs de Développement Durable au niveau local ?

- Dans quelle mesure et de quelles façons le projet a-t-il contribué à réaliser les objectifs définis pour le volet concerné ?
- Dans quelle mesure les produits (outputs) et les réalisations (outcomes) du projet ont-ils été harmonisés et coordonnés pour produire des résultats ? Quels types de résultats ont-ils été atteints ?
- Dans quelle mesure le projet a-t-il eu un impact sur les personnes ciblées (Jeunes, femmes, etc.) ?
- Des bonnes pratiques, réussites, enseignements tirés ou exemples transférables ont-ils été identifiés ?

D. Impact

- Impact global du projet jusqu'à présent, actuel ou potentiel, positif et négatif, produit directement ou indirectement, intentionnellement ou non.
- Effets actuels et potentiels des résultats actuels et potentiels comparés aux objectifs recherchés.
- Contribution globale du projet aux cadres de programmation du pays, résultats organisationnels et objectifs stratégiques.

E. Soutenabilité/ durabilité : Probabilité que les avantages du projet se maintiennent à long terme

- Mise en évidence de facteurs favorables à un potentiel impact futur et de facteurs favorables à la durabilité des résultats obtenus ;
- Les perspectives de maintien et d'ampliation des résultats du projet par les bénéficiaires et les institutions hôtes, après la fin du projet.
- L'évaluation de la durabilité comprendra les 5 dimensions FIETS, à savoir :
 - La durabilité financière : la prise en compte du pouvoir d'achat pour des coûts abordables aux populations
 - La durabilité institutionnelle : les perspectives d'une utilisation institutionnelle et l'intégration des capacités récemment acquises, ou la diffusion au-delà des bénéficiaires ou du projet ;
 - La durabilité environnementale : contribution du projet à la gestion durable des ressources naturelles en termes de maintien et/ou de régénération de la base de ressources naturelles.
 - La durabilité technologique : innovations et/ou processus proposés
 - La durabilité sociale : l'intégration des couches vulnérables dans la mise en œuvre des actions du projet

4. METHODOLOGIE

La présente mission sera conduite suivant une approche participative et le consultant travaillera en étroite collaboration avec les autres intervenants du projet sous la supervision du Secrétariat Exécutif du PNE-Bénin. Il proposera une note méthodologique détaillée de

conduite de la mission assortie d'un calendrier d'exécution, qui sera validée au cours d'une séance de cadrage méthodologique.

Cette évaluation finale utilisera les méthodes et les techniques correspondant aux besoins spécifiques d'information, aux questions énoncées dans les TdR, à la disponibilité des ressources et aux priorités des acteurs.

Dans tous les cas, le consultant se doit d'analyser toutes les sources d'information pertinentes, telles que les rapports périodiques de mise en œuvre, les rapports de missions de suivi, les comptes rendus des réunions de comité de pilotage, les documents de projet, les rapports d'examen internes, et tous les autres documents susceptibles d'apporter des informations permettant d'émettre des jugements basés sur les preuves.

Le consultant se doit également de réaliser des **entretiens** et des **enquêtes** ou d'utiliser tout autre outil quantitatif et/ou qualitatif qui s'avérerait utile pour recueillir des données pertinentes pour l'évaluation finale. Il fera en sorte que les voix, les opinions et les informations données par les citoyens/personnes ciblés par le projet soient prises en compte. Elle veillera également au principe de confidentialité pour les cas qui l'exigent.

Les méthodes et les techniques à utiliser dans l'évaluation doivent être décrites en détail dans le rapport de démarrage et le rapport final de l'évaluation. Au minimum, ces derniers présenteront des informations sur les instruments utilisés pour la collecte et l'analyse des données, qu'il s'agisse de documents, d'entretiens, de visites de terrain, de questionnaires ou de techniques participatives.

5. PRODUITS ATTENDUS

Le prestataire devra produire les rapports suivants :

- **Un rapport de démarrage** qui doit être préparé et présenté au commanditaire durant la première semaine de la mission, par le consultant évaluateur. Le rapport initial doit inclure la méthodologie validée, un programme détaillé des tâches, activités et prestations ;
- **Un rapport provisoire d'évaluation.**
- **Un rapport final d'évaluation**
- **Une présentation Powerpoint sur la méthodologie, les résultats, conclusions et recommandations de l'évaluation finale.**

6. PROFIL DU CONSULTANT

La mission d'évaluation sera conduite par un expert spécialiste en évaluation des programmes et projets dans les domaines de l'Eau et/ou de la Gouvernance. Il doit avoir une solide expérience dans la formulation et/ou l'évaluation de programmes/projets. Il doit répondre au profil suivant :

- Diplôme universitaire de troisième cycle (minimum BAC+5) en gestion de projet, en gestion des ressources en eau, gestion de l'environnement ou toute autre discipline connexe ;

- Expérience d'au moins 10 ans dans le domaine de la gestion ou l'évaluation des projets dans le domaine de la Gouvernance, de la Gestion des Ressources en Eau ou de l'Environnement ;
- Expérience avérée de réalisation d'au moins trois (3) missions d'évaluation de projet/ programme ;
- Expérience avérée de réalisation d'au moins deux (2) missions d'évaluation de projet/ programme dans le domaine de la gestion de l'eau et/ou de la gouvernance ;
- Une bonne connaissance de la zone d'intervention du projet est un atout ;
- Une expérience avec les projets financés par l'Ambassade du Royaume des Pays-Bas en particulier est un atout ;
- une parfaite maîtrise du Français.

Le consultant doit être indépendant par rapport aux institutions de formulation et de mise en œuvre du projet.

7. DUREE DE LA MISSION

La mission pourra être réalisée avec un engagement de **35 Hommes-jours pouvant s'étaler sur une période maximale d'un mois et demi (Juin-Juillet)**. Sous réserve des propositions contraires du Consultant, la réalisation de la mission pourrait se dérouler comme suit :

- ✓ préparation de la note méthodologique détaillée (Rapport de démarrage) : **6 Hommes/jours**
- ✓ collecte, traitement et analyse des données et informations : **15 Hommes/jours**
- ✓ élaboration du projet de rapport d'évaluation finale : **8 Hommes/jours**
- ✓ validation/ finalisation du rapport d'évaluation finale : **6 Hommes/jours**